

COMMENT DEVENIR EDUCATEUR DE CHIENS GUIDES D'AVEUGLES ?

Le métier

Le rôle de l'éducateur est d'éduquer un chien guide correspondant aux besoins et attentes d'une personne déficiente visuelle, de lui remettre le chien, de la former et d'assurer le suivi de la nouvelle équipe maître/chien guide. Ce métier est une évolution professionnelle du métier de moniteur.

Les missions

Eduquer les chiens à l'obéissance et aux techniques de guidage.

Instruire les dossiers de demandes de chiens guides.

Accueillir et former les personnes déficientes visuelles.

Effectuer les remises de chiens guides aux futurs maîtres et assurer le suivi.

Comment intégrer la formation ? (pré-requis et modalités d'accès)



Être titulaire d'un titre ou d'un diplôme de niveau 4 (baccalauréat, brevet professionnel...), maîtriser la langue française et posséder le permis B



Être titulaire du titre fédéral à finalité professionnelle de moniteur de chiens guides d'aveugles (cf. plaquette moniteur - formation de 2 ans)



Être envoyé en formation à la demande de l'association de chiens guides employeur

Pour les personnes en situation de handicap, merci prendre contact avec l'AFH2A* afin d'étudier les conditions de votre accueil.



Cliquez sur la carte ou scannez le QR code pour trouver l'association la plus proche de chez vous.

Qualités recherchées



Sensibilité au handicap visuel
Sens des relations humaines
Intérêt pour les chiens
Disponibilité, mobilité et motivation
Capacités physiques



Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles
71 rue de Bagnolet – 75020 PARIS
federation@chiensguides.fr – 01 44 64 89 89
SIRET : 377 864 772 000 27

www.chiensguides.fr



Formation d'éducateur en alternance sur 2 ans

Objectifs pédagogiques

- Mobiliser les connaissances nécessaires des techniques de locomotion et de la déficience visuelle
- Former la personne déficiente visuelle au chien guide
- Accompagner l'équipe personne déficiente visuelle/chien guide
- Utiliser les techniques de communication dans les différentes situations professionnelles

Organisation



14 SEMAINES DE THEORIE (464 heures en
Formation à la Fédération des Aveugles de France et l'Association de chiens guides de Lyon et du Centre-Est

2 SEMAINES STAGES (70 heures)

2 stages d'une semaine dans deux associations de chiens guides labellisées



76 SEMAINES DE PRATIQUE (2 660 heures)
Formation pratique avec un tuteur au sein de l'association employeur



Moyens

Intervenants et tuteurs choisis pour leurs compétences avérées.

Contenus

- Locomotion et technique de guide
- Etude de la demande et essai chien
- Remise de chiens guides
- Accompagnement des équipes
- Supervision des pratiques
- Transmission des savoirs
- Anglais
- Communication

Méthodes

Cours magistraux, mises en situation, pratiques professionnelles, cas pratiques, jeux de rôles.

Infos pratiques



Formation financée par l'employeur (21 €/h) et rémunérée au SMIC en début de formation.



Hébergement et transports pris en charge.

Démarrage : Octobre.
Entre 6 et 12 participants.

Taux d'insertion comme éducateur : 100%

Modalités d'évaluation

Titre délivré à l'issue de la validation d'épreuves écrites, de cas pratiques, de deux rapports de stage, d'une évaluation continue par le tuteur, de plusieurs remises de chiens guides et d'une épreuve finale.

Validation

Obtention du titre à finalité professionnelle d'éducateur de chiens guides d'aveugles inscrit au RNCP (code 35212).



Taux de réussite (2023) : 75 %



* La formation est organisée par l'AFH2A qui est l'organisme de formation créé par la FFAC.

Association de Formation aux métiers du Handicap visuel par l'Aide Animalière

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 75 330 5575 auprès du Préfet Ile de France (ce numéro ne vaut pas agrément par l'Etat)

AFH2A c/o FFAC – 71 rue de Bagnolet – 75020 PARIS – 01 44 64 89 89 – contact : afh2a@chiensguides.fr